

La Rochelle, le 10 Juin 1983

Monsieur l'Administrateur
des Affaires Maritimes
Chef du Quartier de La Rochelle

17021 LA ROCHELLE

0829-CONT.RX/PO

O B J E T : Elargissement de la concession du port du port des Minimes
à la ville de La Rochelle et modification de l'objet de la
concession de la plage des Minimes à la ville de La Rochelle.

REFERENCE : Votre lettre n° 1022/SEC FEV/MCG du 07/06/83.

P. JOINTES: Copie de ma lettre n° 0802-CONT.RX/PO du 07/06/83.
2 dossiers en retour.

Monsieur l'Administrateur,

Ayant été consulté pour une des deux affaires citées en objet,
j'ai répondu directement à la DDE avec copie à votre intention que vous
voudrez bien trouver ci-joint.

Pour ce qui concerne l'élargissement de la concession du port,
je ne vois pas d'inconvénient à cette opération. Un terrain de camping
devant être créé, il est peut-être bon de signaler d'ores et déjà que
les installations sanitaires indispensables devront être raccordées au
réseau public d'assainissement, seul mode d'évacuation acceptable dans
ce secteur.

Le Chef de l'Inspection
de La Rochelle

J.C. SAUVAGNARGUES

La Rochelle, le 7 Juin 1983

INSPECTION REGIONALE

74, Allées du Mail
17000 LA ROCHELLE

Monsieur l'Ingénieur en Chef
des Ponts et Chaussées

Directeur Départemental de
l'Equipement

B.P. 506
17018 LA ROCHELLE CEDEX

0802-CONT.RX/PO

O B J E T : Concession de la plage des Minimes à la ville de
LA ROCHELLE.

REFERENCE : Votre lettre SM/EP/DN du 31-05-83.

Par lettre citée en référence, vous me consultez quant aux
remarques éventuelles qu'appelle de ma part le projet de modification
du cahier des charges de la concession de la plage des minimes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas de
raison d'être défavorable à ce projet. Je suppose que des installations
sanitaires sont prévues dans les bâtiments avec raccordement sur le
réseau public d'assainissement.

Le Chef de l'Inspection
de La Rochelle

J.C. SAUVAGNARGUES

Copie : Chef du Quartier A.M. de La Rochelle